

Communiqué de presse

LA VOIX DE L'ENFANT

Paris, le 30 Décembre 2019

LE CONSENTEMENT D'UN MINEUR A UNE RELATION SEXUELLE AVEC UN MAJEUR

L'annonce de la sortie du livre de Vanessa Springora sur sa liaison à l'âge de 14 ans avec Gabriel Matzneff relance le débat.

La Voix De l'Enfant se félicite, de la sagesse de l'Assemblée Nationale et du Sénat qui sont parvenus, en commission mixte paritaire le 27 novembre dernier, à un texte commun sur la proposition de loi visant à agir contre les violences au sein de la famille. Cette proposition de loi, dont la rapporteure est Madame Marie Mercier, Sénatrice de Saône-et-Loire, prévoit une disposition permettant le retrait de l'autorité parentale des auteurs de violences au sein du couple.

La Voix De l'Enfant a pris connaissance de la sortie prochaine du livre de Vanessa Springora sur sa relation sexuelle, à l'âge de 14 ans, avec Gabriel Matzneff, de plus de quarante ans son aîné.

Les premières pages diffusées ne font que confirmer ce qu'a déjà révélé publiquement Monsieur Matzneff. Il a en effet, exprimé son attirance pour les mineurs quel que soit leur sexe, notamment en 1974 dans son essai « Les moins de 16 ans », en 1976 dans les premiers tomes de ses Journaux intimes et en 1990 dans l'émission « Apostrophe » chez Bernard Pivot, au cours de laquelle interrogé sur « Mes amours décomposés » il répond « une fille très très jeune est plutôt gentille ». La Voix De l'Enfant avait, à l'époque, pris position contre les propos tenus par Monsieur Gabriel Matzneff.

L'annonce de la parution de ce livre ne vient pas seulement secouer le monde littéraire mais relance la question du consentement d'un mineur à une relation sexuelle avec un majeur qui n'est pas qu'une question de morale comme l'a twitté Monsieur Bernard Pivot « Dans les années 70 et 80, la littérature passait avant la morale, aujourd'hui, la morale passe avant la littérature. Moralement c'est un progrès » mais une question de violences sexuelles commises à l'encontre d'une ou d'un mineur. Des atteintes sexuelles, un viol sont des agressions indélébiles à l'intégrité physique et morale d'une ou d'un mineur.

Le débat sur la notion de « consentement » va donc être relancé.

Aussi afin d'apporter une réponse à cette question à laquelle la loi du 3 août 2018, renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, n'a pas répondu, et pour éviter tout emballement et précipitation, La Voix De l'Enfant renouvelle sa demande, à Monsieur Adrien Taquet, Secrétaire d'Etat en charge de la protection de l'enfance, ainsi qu'à Madame Nicole Belloubet, Garde des Sceaux, Ministre de la justice, de confier à un groupe de travail pluridisciplinaire, comme en 2018, « la mission pluridisciplinaire sur les infractions sexuelles commises à l'encontre des mineurs » mise en place par le Premier ministre, Monsieur Edouard Philippe. Ce Groupe de travail aurait pour mission d'étudier et de proposer un crime et un délit autonomes pour les violences sexuelles perpétrées à l'encontre de mineurs, ainsi qu'un Code spécifique des mineurs victimes, qui regrouperait l'ensemble des textes de loi, décrets et circulaires.

La Voix De l'Enfant souhaite que cette question soit, en 2020, une priorité dans la politique de protection de l'enfance.

Contacts :

Service Juridique :
01.56.96.03.02